

Amiens, le jeudi 3 mars 2022

Dossier suivi par :

**Thierry LOUBIERE**  
Chef de la division des Personnels  
Enseignants  
[ce.dpe@ac-amiens.fr](mailto:ce.dpe@ac-amiens.fr)  
03 22 82 38 80

**Christine LEROY**  
Adjointe au chef de division  
[christine.leroy2@ac-amiens.fr](mailto:christine.leroy2@ac-amiens.fr)  
03 22 82 39 45

**Sandra FOURNIER**  
Responsable de la coordination des  
actes collectifs  
[sandra.fournier@ac-amiens.fr](mailto:sandra.fournier@ac-amiens.fr)  
03 22 82 38 83

**Rectorat de l'académie d'Amiens**  
20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

**Le Recteur de l'académie d'Amiens**

à

Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services  
départementaux de l'Éducation nationale,

Mesdames et messieurs les IA-IPR ,

Mesdames et messieurs les IEN ET-EG,

Madame la directrice de l'Institut national supérieur  
du professorat et de l'éducation,

Monsieur le directeur de l'Institut de formation pédagogique  
des Hauts-de-France,

Monsieur le Délégué académique à la formation  
des personnels de l'éducation nationale,

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
des établissements publics et privés sous contrat,

Mesdames et messieurs les tuteurs académiques,

**Objet : Evaluation et titularisation des enseignants du second degré de l'enseignement public et privé, des conseillers principaux d'éducation stagiaires et des contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

**Références :** Les arrêtés du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré stagiaires, de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires et des professeurs des écoles stagiaires.

**Arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours.**

**Notes de service n° 2015-055 du 17-3-2015 (NOR : MENH1506379N) et n° 2016-070 du 26-4-2016 (NOR : MENH1609792N) relatives aux modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public.**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les services de la division des personnels enseignants prennent en charge l'organisation des jurys d'évaluation et de titularisation des enseignants du second degré public et privé et des conseillers principaux d'éducation stagiaires, opération qui était précédemment pilotée par la division des examens et concours.

La présente circulaire a pour objet de vous présenter le calendrier et les modalités d'organisation des opérations qui conduiront à l'évaluation et à l'éventuelle titularisation des personnels stagiaires ainsi que des contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Dans un souci de simplification et d'harmonisation des procédures, la circulaire abordera également la question de l'évaluation des professeurs agrégés stagiaires bien que ceux-ci ne relèvent pas du JET (jury d'évaluation et de titularisation).

En revanche, les enseignants stagiaires qualifiés ainsi que les personnels détachés ne sont pas concernés par les dispositions énoncées ci-après. Les modalités d'évaluation de ces personnels feront l'objet de courriers spécifiques adressés aux chefs d'établissement et inspecteurs concernés.

## 1 – Organisation de l'épreuve orale professionnelle pour certains lauréats de concours de la session 2020

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 avait conduit à supprimer les épreuves orales de certains concours de recrutement de la session 2020 avec pour conséquence la tenue en mars 2021 d'un entretien donnant lieu à un avis qui complétait les autres évaluations des stagiaires pris en compte lors de la titularisation.

Ce dispositif est reconduit en 2022 pour les lauréats des concours de la session 2020 listés en annexe 1 de l'arrêté du 28 août 2020 (JORF du 30 août 2020) :

- Placés en renouvellement de stage en 2021/2022
- Placés en report de stage ou en congé sans traitement en 2020/2021 et évaluables en 2021/2022

Les stagiaires concernés par ce dispositif en ont été personnellement informés par mes services.

Les entretiens professionnels se dérouleront le jeudi 31 mars et le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022.

## 2 – Constitution et rôle des jurys d'évaluation et de titularisation au titre de la session 2022

Dans le second degré, 6 jurys sont constitués au titre de la session 2022 pour la titularisation des stagiaires, lauréats des concours suivants :

- CAPES - CAPET
- CAPLP
- CAPEPS
- CPE
- CAFEP et CAER
- CAFEP et CAER en EPS

Par ailleurs, un jury est également formé pour se prononcer sur la titularisation des contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Constitués de 5 à 8 membres, les jurys peuvent s'organiser en sous-commissions en fonction du nombre de stagiaires à évaluer et sont placés sous l'autorité d'un président et d'un vice-président nommés par le Recteur.

Pour se prononcer sur la titularisation, le renouvellement de stage ou le licenciement, chaque jury disposera des avis suivants :

- **Avis d'un membre des corps d'inspection de la discipline**, établi sur la base de la grille d'évaluation spécifique et après consultation du rapport du tuteur désigné pour accompagner le fonctionnaire stagiaire pendant sa période de mise en situation professionnelle ;
- **Avis établi sur la base d'une grille d'évaluation par le chef de l'établissement** où le fonctionnaire stagiaire a été affecté pour effectuer son stage ;
- **Avis du directeur de l'institut supérieur du professorat et de l'éducation ou du directeur de l'Institut de formation pédagogique**, responsable de la formation du stagiaire.

Ces avis, établis à partir de grilles nationales publiées au BO n°13 du 26 mars 2015, devront reposer sur des éléments factuels sans proposition de prolongation, de renouvellement ou de licenciement qui relèvent tous du rôle du jury académique.

Ces documents seront accessibles via l'application COMPAS et seront consultables par l'ensemble des intervenants (personnels en charge de l'évaluation, membres du jury et le fonctionnaire stagiaire).

Au regard de ces avis, le jury entendra au cours d'un entretien tous les fonctionnaires stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.

A l'issue des délibérations, un procès-verbal sera établi et signé par le président du jury académique.

### 3 – Application COMPAS

L'application COMPAS (COMPétences, Accompagnement et Suivi de l'entrée dans le métier), dont le déploiement a été initié en 2020/2021 permettra à chaque intervenant (corps d'inspection, chefs d'établissement, directeurs de centre de formation, tuteurs et division des personnels enseignants) de contribuer à la mise en œuvre du processus d'évaluation des stagiaires.

COMPAS permet de suivre le stagiaire dans le processus complet en vue de sa titularisation et est l'unique point d'entrée pour le dépôt des bilans déposés par les tuteurs et des avis émis par les inspecteurs, les chefs d'établissement et le directeur du centre de formation.

COMPAS sera également utilisée pour l'évaluation des contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et des professeurs agrégés stagiaires.

Je vous rappelle que l'outil COMPAS est accessible depuis "Accès rapides > Applications métiers (Arena)" dans l'intranet académique (<https://intranet.ac-amiens.fr/>) , « Gestion des personnels » puis « Suivi des enseignants stagiaires 2nd degré – Gestion (COMPAS) ».

En cas de difficulté pour accéder à l'application ou dans son utilisation, vous devez prendre contact avec la plate-forme d'assistance depuis "Accès rapides > Assistance" dans l'intranet académique (<https://intranet.ac-amiens.fr/>) ou au 03 22 82 37 30.

⇒ **Association des stagiaires aux différents acteurs du processus d'évaluation**

Afin que chaque acteur qui intervient dans le processus d'évaluation et de titularisation puisse accéder aux fonctionnalités qui lui sont propres dans l'application COMPAS, il convient au préalable de paramétrer celle-ci, notamment en ce qui concerne l'association des stagiaires.

Cette opération préalable doit impérativement être finalisée dans les meilleurs délais.

Le tableau ci-dessous restitue les modalités de paramétrage de l'outil COMPAS telles qu'elles ont été arrêtées à l'issue des travaux du COPIL :

Paramétrage	Service en charge du paramétrage
Intégration des stagiaires dans COMPAS et association des stagiaires à un chef d'établissement	DPE (l'affectation du stagiaire en début d'année scolaire permet l'extraction dans COMPAS)
Intégration des contractuels BOE et des stagiaires qualifiés	DPE
Association du stagiaire à un organisme de formation (INSPE et IFP)	DAFPEN pour l'enseignement public DPE pour l'enseignement privé
Association du stagiaire à un tuteur INSPE	INSPE
Association du stagiaire à un tuteur académique	DPE à partir des informations communiquées par la DAFPEN
Association du stagiaire à un inspecteur référent pour son évaluation	DPE à partir des informations communiquées par les doyens
Jurys académiques (présidents et membres)	DPE (à partir de la session 2022)

#### 4 – Calendrier des opérations pour la session 2022

Le tableau ci-dessous synthétise pour chaque intervenant les opérations à réaliser ainsi que le calendrier qui s'y rapporte.

Opérations	Intervenants	Périmètre	Calendrier – modalités
Epreuve orale professionnelle	Membres des commissions d'entretien professionnel	Stagiaires en renouvellement de stage ou n'ayant pas été reçus en entretien en 2021	Jeudi 31 mars et vendredi 1 <sup>er</sup> avril 2022
Dépôt des rapports et grilles d'évaluation sur COMPAS pour les <b>professeurs agrégés stagiaires</b>	Chefs d'établissement	Professeurs agrégés stagiaires (hors enseignants qualifiés)	Lundi 9 mai 2022
	Inspecteurs		
Dépôt des rapports et grilles d'évaluation sur COMPAS pour les <b>stagiaires relevant des autres corps et pour les contractuels BOE</b>	Tuteurs académiques	Professeurs certifiés stagiaires	Lundi 16 mai 2022
	Chefs d'établissement	PLP stagiaires	Lundi 16 mai 2022
	Organismes de formation (INSPE – IFP)	PEPS stagiaires	Lundi 30 mai 2022
	Inspecteurs	CPE stagiaires	Lundi 30 mai 2022
Etude des dossiers	Membres des jurys académiques	Certifiés stagiaires	Vendredi 3 juin 2022
		PEPS stagiaires	Jeudi 9 juin 2022
		CPE – PLP stagiaires	Vendredi 10 juin 2022
Commissions d'entretien et délibération du jury	Membres des jurys académiques	Certifiés stagiaires	Du jeudi 9 au vendredi 10 juin 2022
		CPE stagiaires	Vendredi 17 juin 2022
		PLP stagiaires	Lundi 20 juin 2022
		PEPS stagiaires	Mardi 21 juin 2022

Pour le recteur et par délégation,  
La Secrétaire générale d'académie

  
Delphine VIOT-LEGOUDA

Annexes : Tutoriel COMPAS et modèles de grilles d'évaluation

- Annexe 1 : tutoriel pour la connexion et l'utilisation de l'application COMPAS
- Annexe 2 : modèle de grille d'évaluation des professeurs stagiaires hors documentalistes
- Annexe 3 : modèle de grille d'évaluation des professeurs documentalistes stagiaires
- Annexe 4 : modèle de grille d'évaluation des conseillers principaux d'éducation stagiaires

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



# L'accompagnement de l'année de stage et le suivi de l'entrée dans le métier

**PARCOURS METIER ET APPLICATIF**

**FORMATION**

# OBJECTIFS PEDAGOGIQUES



## LES OBJECTIFS

- Retracer le processus de gestion de l'année de stage et de la titularisation des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, public et privé, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale
- Comprendre sur les étapes du processus le nouvel outil sera à utiliser et par quels acteur
- Prendre en main le nouvel outil de gestion de l'année de stage



## LES PROFILS CONCERNÉS

- Directeurs de l'organisme de formation
- Tuteurs en organisme de formation
- Tuteurs académiques
- Gestionnaires en organisme de formation
- Gestionnaires académiques
- ADSI
- Corps d'Inspection
- Président et membres de jury



## LES PRÉ-REQUIS

- La connaissance du processus de gestion de l'année de stage et de la titularisation
- Une sensibilité pédagogique est souhaitée

# I. Introduction

## e. Se connecter à COMPAS

- Pour vous connecter à l'application COMPAS et pouvoir gérer vos stagiaires, rendez-vous sur votre portail ARENA :

The screenshot shows the ARENA portal interface. On the left is a navigation menu with the following items: Recherche, Mes favoris, Scolarité du 1er degré, Scolarité du 2nd degré, Examens et concours, **Gestion des personnels** (highlighted with a blue box and a '1' in a blue circle), Gestion de la Paie, Formation et Ressources, Intranet, Référentiels et Outils, and Support et Assistance. The main content area is titled 'ARENA - Accédez à vos applications' and includes a welcome message for 'M. Jocelyn B' and a notification about system unavailability. Below the notification are several application categories: 'Gestion des enseignants' (with 'Suivi des enseignants stagiaires' highlighted by a blue box and a '2' in a blue circle), 'Gestion des déplacements temporaires (DT)', 'SIRHEN', 'Elections professionnelles', and 'Applications locales de gestion des personnels'. On the right side, there are links for 'I-Prof Assistant Carrière' and 'Mon Portail Agent'. A blue arrow points from the 'Suivi des enseignants stagiaires' box to the '2' box. Another blue arrow points from the 'Gestion des personnels' menu item to the '1' box. At the bottom of the screenshot, there is a copyright notice: '© MEN 2010 - Contact v.2.1.1 - 06/10/2016'.

**1** Cliquez sur le menu « Gestion des personnels »

**2** Cliquez sur le menu « Suivi des enseignants stagiaires », qui se trouve dans la rubrique « Gestion des enseignants »

# I. Introduction

## e. Se connecter à COMPAS

- Sélectionnez votre profil utilisateur pour accéder à la page d'accueil :

**CHOIX DU PROFIL**

Vous possédez plusieurs profils. Sélectionner le profil souhaité en cliquant sur sa description. Si vous souhaitez changer de profil ultérieurement, utilisez la barre de menu.

<b>CHEF D'ÉTABLISSEMENT</b> Profil de chef d'établissement
<b>CHEF ÉTABLISSEMENT DU PRIVÉ</b> Profil chef établissement du privé

Cliquez sur le profil souhaité

**CHOIX DU PROFIL**

Vous possédez plusieurs profils. Sélectionner le profil souhaité en cliquant sur sa description. Si vous souhaitez changer de profil ultérieurement, utilisez la barre de menu.

<b>INSPECTEUR</b> Profil inspecteur de l'académie de Paris
<b>INSPECTEUR RÉFÉRENT</b> Profil inspecteur référent
<b>PRÉSIDENT DE JURY</b> Président du jury

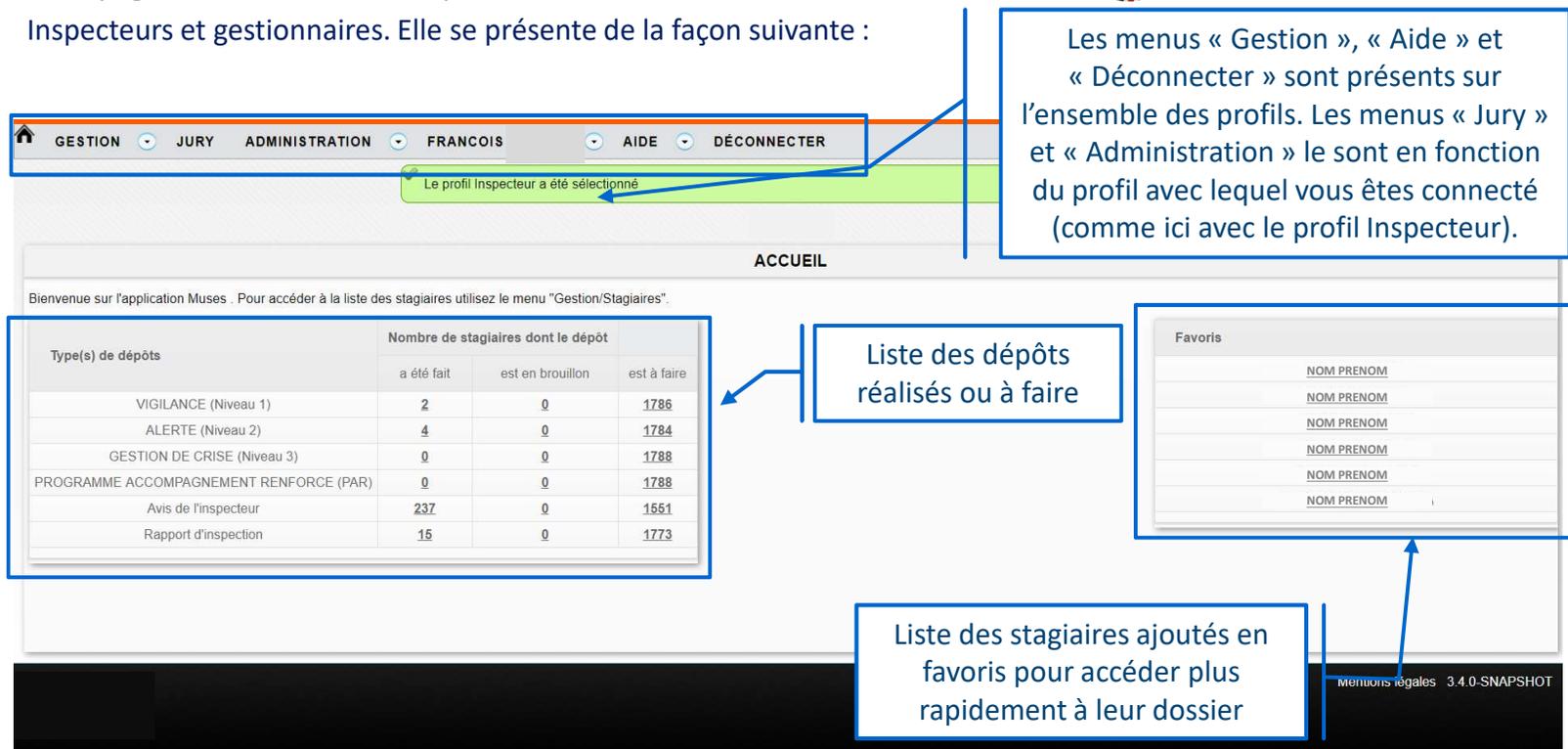
Cliquez sur le profil souhaité

# I. Introduction

## e. Se connecter à COMPAS

-  Corps d'Inspection
-  Chef d'établissement
-  Gestionnaire orga de formation
-  Gestionnaire académique

- Nous sommes connectés sur un profil « Inspecteur »
- La page d'accueil est similaire pour les chefs d'établissement, Inspecteurs et gestionnaires. Elle se présente de la façon suivante :



Le profil Inspecteur a été sélectionné

ACCUEIL

Bienvenue sur l'application Muses . Pour accéder à la liste des stagiaires utilisez le menu "Gestion/Stagiaires".

Les menus « Gestion », « Aide » et « Déconnecter » sont présents sur l'ensemble des profils. Les menus « Jury » et « Administration » le sont en fonction du profil avec lequel vous êtes connecté (comme ici avec le profil Inspecteur).

Liste des dépôts réalisés ou à faire

Type(s) de dépôts	Nombre de stagiaires dont le dépôt		
	a été fait	est en brouillon	est à faire
VIGILANCE (Niveau 1)	2	0	1786
ALERTE (Niveau 2)	4	0	1784
GESTION DE CRISE (Niveau 3)	0	0	1788
PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT RENFORCE (PAR)	0	0	1788
Avis de l'inspecteur	237	0	1551
Rapport d'inspection	15	0	1773

Liste des stagiaires ajoutés en favoris pour accéder plus rapidement à leur dossier

Favoris

NOM PRENOM
NOM PRENOM

Mentions légales 3.4.0-SNAPSHOT

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**



---

## Annexe 2 - Grille d'évaluation des professeurs stagiaires

### Précisions relatives à l'utilisation de la grille d'évaluation

La grille d'évaluation ci-après, fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, est utilisée par les différents évaluateurs qui interviennent dans le processus d'évaluation des fonctionnaires stagiaires en vue de leur titularisation. Elle a donc un caractère impératif.

**Les évaluateurs sont selon les cas :**

- les membres des corps d'inspection (IGEN, premier et second degrés) ou les professeurs agrégés désignés par l'inspection générale de l'éducation nationale ;
- les chefs d'établissement ;
- les responsables de l'autorité administrative dont relève le stagiaire affecté hors école ou établissement du second degré.

**Elle est utilisée en autant d'exemplaires qu'il y a d'évaluateurs.**

La grille présente les compétences professionnelles du référentiel précité dans sa partie grisée, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage.

Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items ci-dessous identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage.

L'ensemble des items a vocation à être renseignés. Toutefois, au regard des conditions d'exercice du stagiaire, certains items peuvent ne pas l'être. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation, est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise.

Certains items concernent particulièrement les chefs d'établissement.

En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé ou du rapport en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.



<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe aux différentes instances et conseils</li> <li>Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>
Observations :		
<b>Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique</b>	<b>Suffisamment acquises (1)</b>	<b>Insuffisamment acquises (2)</b>
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement</li> <li>Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées</li> <li>Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>
Observations :		
<b>Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves divers</b>	<b>Suffisamment acquises (1)</b>	<b>Insuffisamment acquises (2)</b>
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 Prendre en compte la diversité des élèves CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation</li> <li>Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe</li> <li>Encourage et valorise ses élèves</li> <li>Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages</li> <li>Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau</li> <li>Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer</li> <li>• Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves</li> <li>• S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>
Observations :		
<b>Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication</b>	<b>Suffisamment acquises (1)</b>	<b>Insuffisamment acquises (2)</b>
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école</li> <li>• Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique</li> <li>• Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>
Observations :		
<b>Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.</b>	<b>Suffisamment acquises (1)</b>	<b>Insuffisamment acquises (2)</b>
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique</li> <li>• Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>
Observations :		

---

Avis motivé :

Avis favorable à la titularisation :

Avis défavorable à la titularisation :

Qualité de l'évaluateur :

Nom :

Prénom :

Signature :

Rapport du corps d'inspection à annexer à la grille selon les situations.

---

## Annexe 3 - Grille d'évaluation du professeur documentaliste stagiaire

### Précisions relatives à l'utilisation de la grille d'évaluation

La grille d'évaluation ci-après, fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, est utilisée par les différents évaluateurs qui interviennent dans le processus d'évaluation des fonctionnaires stagiaires en vue de leur titularisation. Elle a donc un caractère impératif.

**Les évaluateurs sont selon les cas :**

- les membres des corps d'inspection (IGEN, premier et second degrés) ou les professeurs agrégés désignés par l'inspection générale de l'éducation nationale ;
- les chefs d'établissement ;
- les responsables de l'autorité administrative dont relève le stagiaire affecté hors école ou établissement du second degré.

**Elle est utilisée en autant d'exemplaires qu'il y a d'évaluateurs.**

La grille présente les compétences professionnelles du référentiel précité dans sa partie grisée, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage.

Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items ci-dessous identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage.

L'ensemble des items a vocation à être renseignés. Toutefois, au regard des conditions d'exercice du stagiaire, certains items peuvent ne pas l'être. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation, est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti le cas échéant de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise..

Certains items concernent particulièrement les chefs d'établissement.

En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé ou du rapport en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.

Nom et prénom du stagiaire :  
Concours de recrutement :

Établissement :  
Discipline :

**la déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel**

(1) Suffisamment acquises : le niveau de compétence constaté permet d'envisager l'entrée dans le métier du professeur documentaliste stagiaire

(2) Insuffisamment acquises : le niveau de compétence constaté n'est pas suffisant pour permettre l'entrée dans le métier du professeur documentaliste stagiaire

**CC** : compétences communes.

<b>Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction</b>	<b>Suffisamment acquises (1)</b>	<b>Insuffisamment acquises (2)</b>
CC1 Faire partager les valeurs de la République CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations</li><li>• Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité</li><li>• Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de l'établissement</li><li>• Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative</li><li>• Fait respecter le règlement intérieur</li></ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>
Observations :		
<b>Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement</b>	<b>Suffisamment acquises (1)</b>	<b>Insuffisamment acquises (2)</b>
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international		





---

Avis motivé:

Avis favorable à la titularisation :   
Avis défavorable à la titularisation :   
Qualité de l'évaluateur :  
Nom :  
Prénom :  
Signature :

Rapport du corps d'inspection à annexer à la grille selon les situations.

---

## Annexe 4 - Grille d'évaluation du conseiller principal d'éducation stagiaire

### Précisions relatives à l'utilisation de la grille d'évaluation

La grille d'évaluation ci-après, fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, est utilisée par les différents évaluateurs qui interviennent dans le processus d'évaluation des fonctionnaires stagiaires en vue de leur titularisation. Elle a donc un caractère impératif.

**Les évaluateurs sont selon les cas :**

- les membres des corps d'inspection (IGEN, premier et second degrés) ou les professeurs agrégés désignés par l'inspection générale de l'éducation nationale ;
- les chefs d'établissement ;
- les responsables de l'autorité administrative dont relève le stagiaire affecté hors école ou établissement du second degré.

**Elle est utilisée en autant d'exemplaires qu'il y a d'évaluateurs.**

La grille présente les compétences professionnelles du référentiel précité dans sa partie grisée, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage.

Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items ci-dessous identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage.

L'ensemble des items a vocation à être renseignés. Toutefois, au regard des conditions d'exercice du stagiaire, certains items peuvent ne pas l'être. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation, est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti le cas échéant de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise.

Certains items concernent particulièrement les chefs d'établissement.

En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé ou du rapport en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.

Nom et prénom du stagiaire :  
Concours de recrutement :

Établissement :

<p><b>La déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel</b></p> <p>(1) Suffisamment acquises : le niveau de compétence constaté permet d'envisager l'entrée dans le métier du CPE stagiaire (2) Insuffisamment acquises : le niveau de compétence constaté n'est pas suffisant pour permettre d'envisager l'entrée dans le métier du CPE stagiaire</p> <p><b>CC</b> : compétences communes.</p>		
<p><b>Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction</b></p>	<p><b>Suffisamment acquises (1)</b></p>	<p><b>Insuffisamment acquises (2)</b></p>
<p>CC1 Faire partager les valeurs de la République CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p>		
<p>Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité</li> <li>• Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de l'établissement</li> <li>• Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative</li> <li>• Fait respecter le règlement intérieur</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>
<p>Observations</p>		
<p><b>Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement</b></p>	<p><b>Suffisamment acquises (1)</b></p>	<p><b>Insuffisamment acquises (2)</b></p>
<p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école C8. Travailler dans une équipe pédagogique</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)</li> <li>• Participe au travail d'équipe</li> <li>• Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>



formation C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction des parcours des élèves		
Participe au suivi individuel des élèves et à la définition des réponses à apporter en collaboration avec les équipes, les parents et les partenaires éventuels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe aux différents dispositifs favorisant la citoyenneté participative et représentative des élèves</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribue à l'information des élèves sur leur projet d'orientation en liaison avec le professeur principal et le conseiller d'orientation psychologue</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		
<b>Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication</b>	<b>Suffisamment acquises (1)</b>	<b>Insuffisamment acquises (2)</b>
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilise les outils numériques mis en place dans l'établissement</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		
<b>Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions inhérentes au métier et à son environnement.</b>	<b>Suffisamment acquises (1)</b>	<b>Insuffisamment acquises (2)</b>
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		

---

Avis motivé :

Avis favorable à la titularisation :   
Avis défavorable à la titularisation :   
Qualité de l'évaluateur :  
Nom :  
Prénom :  
Signature :

Rapport du corps d'inspection à annexer à la grille selon les situations.